Les accessoires de bourse

Ils correspondent aux dépenses payées aux étudiants boursiers, en plus de l'allocation d'études. Ces accessoires sont ainsi composés:

* Du paiement des frais de scolarité
* Du paiement des frais médicaux
* Du paiement des frais de transport (Billet étude, Billet stage et Billet rapatriement)

Le trousseau scolaire

L'étudiant boursier bénéficie chaque année d'une allocation dite trousseau scolaire. Cette allocation couvre les dépenses relatives aux fournitures scolaires et fait l'objet d'un paiement unique lors de la première mensualité de bourse.

L'allocation de recherches

Il s'agit d'une aide financière accordée aux étudiants doctorants pour leurs travaux de recherches. Elle est accordée une seule fois, à partir de la deuxième année de thèse.